

Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité - 2017

La législation municipale oblige le maire à faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et de brosser un portrait de la situation financière de la municipalité.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2017

En 2017, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (*Centre Raoul-Dandurand*, bibliothèque *La Ressource*, loisirs, journal local, site internet, école de musique, etc.) ;
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières : Réparation et *pavage de plusieurs sections de routes de la municipalité* ;
- Mise en place d'un éclairage au DEL sur le chemin Royal ;
- L'avancement du projet d'assainissement des eaux: Communications régulières entre nos ingénieurs mandatés, les intervenants du MAMOT, MENVIQ et MTQ;
- L'acquisition d'une partie du terrain de la Fabrique pour en faire un lien piétonnier ;
- Une révision de la réglementation d'urbanisme avec le souci d'équité ;
- Amélioration des outils d'informations : Mise à jour du site internet municipal (<http://ste-petronille.iledorleans.com>) et utilisation accrue du journal *Le Beaulieu* ;
- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente;

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Monsieur **Éric Bussière** est responsable du Comité Consultatif de l'Urbanisme, représente la municipalité au conseil d'administration du Journal Autour de l'Ile. Il s'occupe aussi du déneigement, de l'éclairage et aussi de l'aménagement du terrain de jeu.

La responsabilité des loisirs et des activités communautaires revient à madame **Frédérique Vattier**. Elle s'occupe aussi des communications et de la bibliothèque.

Monsieur **Yves-André Beaulé** est le responsable de la politique familiale – MADA, des activités communautaires, de la fête des bénévoles et de l'aménagement du boisé de l'Église

Le conseiller **Jean Côté**, est responsable des infrastructures, des technologies de l'information et du Conseil sans papier.

Madame **Lison Berthiaume** est responsable de l'embellissement du territoire, de l'organisation du travail et du tableau de bord.

Madame Nancy Duchaine est responsable du transport adapté (Plumobile), du programme de gestion des matières résiduelles – PGMR, du plan de mesures d'urgence et de la piste de ski de fonds.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. **Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché.**

Je profite également de cette occasion pour remercier monsieur **Jean-François Labbé**, notre directeur général qui ne cesse de nous rappeler les principes de rigueur, monsieur **Daniel Laflamme**, employé municipal à temps plein qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années et monsieur **Stéphane Drolet** à titre d'employé occasionnel.

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS EN 2017*

HAROLD NOËL	MAIRE	
	- Rémunération	9 088 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	4 544 \$
	Membre du Conseil des maires de la MRC	
	- Rémunération	
ÉRIC BUSSIÈRE	CONSEILLER	
	- Rémunération	4 115 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 057 \$
MIREILLE MORENCY	CONSEILLÈRE	
	- Rémunération	3 141 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 570 \$
YVES-ANDRÉ BEAULÉ	CONSEILLER	
	- Rémunération	3 747 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 873 \$
LISON BERTHIAUME	CONSEILLÈRE	
	- Rémunération	4 299 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 149 \$

LYNE GOSSELIN	CONSEILLÈRE	
	- Rémunération	3 877 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 938 \$
FRÉDÉRIQUE VATTIER	CONSEILLÈRE	
	- Rémunération	606 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	303 \$
JEAN CÔTÉ	CONSEILLER	
	- Rémunération	606 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	303 \$
NANCY DUCHAINE	CONSEILLÈRE	
	- Rémunération	606 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	303 \$

* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 3 636 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2017.

Une situation financière saine

En 2017, nous avons respecté la quasi-totalité des engagements planifiés qui s'élevaient à 1 420 973 \$ et nous avons terminé l'année avec un surplus budgétaire de 179 135 \$. Le surplus de Sainte-Pétronille est donc de 688 898 \$ en date du 31 décembre 2017.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Ainsi, le village de Sainte-Pétronille n'a aucune dette à long terme et nous n'encourons donc aucune dépense d'intérêt. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme.

Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les charges qui ont avantage à être partagées*.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus provient de taxes foncières sur les résidences unifamiliales. Le retrait progressif du gouvernement aux opérations de la MRC ainsi que l'ajout de nouveaux services municipaux se répercutent inévitablement sur le compte de taxes des propriétaires. Afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est important d'envisager toutes autres sources de revenus. L'évaluation foncière imposable de la municipalité, qui était de 192 013 010 \$ en 2016 est passé à 192 716 710 \$ en 2017.

Pour 2018, les coûts reliés à l'administration municipale croîtront au rythme de l'inflation. Cependant, nous devons tenir compte des dépenses additionnelles incompressibles ainsi

que de celles qui sont hors de notre contrôle (SQ, MRC, CMQ, service d'incendie, service de gestion des matières résiduelles, etc.).

En tenant compte de tous ces aspects, le budget équilibré pour 2018 est donc de 1 792 891\$.

Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an est déposé sur le portail de la Municipalité. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ a également été déposé.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. **L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier. De plus, nous souhaitons maintenir le niveau d'endettement à zéro tant que nous n'entreprendrons pas de travaux majeurs.**

Harold Noël, agr.

Maire de Sainte-Pétronille